

# COMMUNE DE HADOL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 mai 2016

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 17    Votants : 19

Date de la convocation : 10/05/2016

*Présents* : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, GEORGE M, GEORGEL M, AUBERTIN V, COLIN A, COUTINHO V, FRICOT F, LATRAYE E, MANGEOL S, MATHIEU M, MOUGEL D, RICHARD P-A, SERVRANCKX A, THIEBAUT M et VAUTRIN-ROLLOT A.

*Madame Valérie AUBERTIN a été nommée secrétaire.*

*Absents excusés* : Corine BONNAVENTURE a donné pouvoir à Roger COLIN  
Jean-Pierre CARITEAU a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT

Le jeudi 19 mai 2016 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol, sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 14 avril 2016,  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ELIT** (16 Pour et 3 abstentions) Madame Myriam THIEBAUT, nouvelle conseillère municipale, membre des Commissions Bâtiments - Matériel, Terrains communaux - Voirie et Urbanisme,
- **NOMME**, à l'unanimité, Monsieur Michel GEORGE nouveau correspondant défense de la commune,

Considérant la démolition prochaine du bâtiment communal sis Rue de la Poste pour la création d'un parking,

- **PROPOSE** (18 Pour et 1 abstention) de mettre à la disposition de la Société de Musique l'Avenir de Hadol et de la section Théâtre de la MJC les salles de classe de l'ancienne école de Géroménil et précise que des conventions d'occupation seront établies,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée par le public au cours de la période de mise à disposition du dossier,

- **APPROUVE** (18 pour et 1 abstention) la 1<sup>ère</sup> modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme portant sur le mauvais report d'une zone humide et des intitulés de zone erronés,

Sur la proposition du SCoT des Vosges Centrales visant à lui transférer les droits à Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune,

- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer avec le SCoT des Vosges Centrales une convention de mandat pour procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE et à leur revente, la commune percevant 80% du produit obtenu,
- **DONNE**, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion des communes de Beaufremont, Harmonville et Frapelle au S.M.IC,

Etant précisé que l'augmentation de consommation globale sur Hadol résulte, d'une part, d'un décalage dans le relevé de compteurs, et d'autre part, de fuites chez les particuliers qui doivent être vigilants en contrôlant régulièrement l'index de leur compteur d'eau,

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau communiqué par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vôge et est informé que la loi « NOTRE » prévoit, qu'à partir de 2020, la compétence eau ne pourra plus être assurée par un syndicat,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, les modifications apportées aux statuts de la C2VRM (Communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle) qui concernent le passage de la compétence assainissement d'optionnelle à facultative afin que la future intercommunalité (Communauté d'agglomération d'Epinal) puisse assurer cette compétence uniquement sur le territoire de la C2VRM pour une période de 2 ans ainsi que l'ajout dans la compétence voirie communautaire des « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » notamment celle qui relie le futur pôle bois à la RD 434,

- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges et de la Région A.C.A.L pour le financement du programme d'investissement en matière de voirie ainsi que la mise en accessibilité de la mairie par l'installation d'un ascenseur,

Considérant le brillant classement de la classe de CM2 de Hadol (8<sup>ième</sup> place) au dispositif national « Mon Euro 2016 » et l'attribution de places pour assister au match « Hongrie/Portugal » à Lyon,

- **DECIDE** de financer le reste à charge du coût du transport déduction faite des subventions allouées,

Concernant le projet d'arrêté préfectoral portant servitudes d'utilité publique sur le site des anciennes tréfileries de Xertigny,

- **EMET** un avis favorable (14 Pour, 4 abstentions et 1 contre) aux réserves émises par l'EPFL,

- **VALIDE** (18 pour et 1 contre) la facturation de la remise en place de bornes communales déplacées par un tiers.

#### **Informations et questions diverses :**

*Un point est fait sur l'avancement des travaux de la future boulangerie.*

*A la suite de la récente réunion du comité de pilotage des NAP, il ressort un bilan satisfaisant pour la période écoulée tant au niveau du rythme, que des activités proposées et du niveau de l'encadrement.*

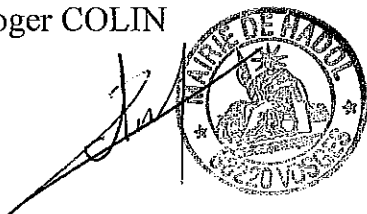
*Enfin, Monsieur le Maire informe qu'un administré a rédigé un mémoire sur son service militaire en Algérie entre 1960 et 1962. Ce mémoire est à disposition en mairie.*

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h20.

Fait à Hadol, le 28 mai 2016

Le Maire,

Roger COLIN



La secrétaire de séance,

Valérie AUBERTIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.